



CDD renouveler 1 fois,le prochain renouvellement,est-ce un CDI?

Par **Zakline**, le 15/04/2011 à 22:11

Bonsoir,

Je suis dans une entreprise (siège d'une banque) dans laquelle j'ai effectué un 1er CDD (le remplacement pendant 3 semaines d'une personne en arrêt maladie dans un 1er service), puis un 2e CDD de 6 semaines dans un autre service (toujours en remplacement d'une autre personne qui est arrêt maladie depuis 10 mois).

Je vais sûrement être à nouveau reprolongé, toujours dans ce 2e service (je ne sais pas encore pour combien de temps).

Pourriez-vous me dire si la loi les autorise à me renouveler un 3e CDD ou si je peux espérer prétendre à un CDI car j'ai cru comprendre qu'au bout de deux CDD, on devait obligatoirement me faire signer un CDI en cas de prolongation.

Je vous remercie d'avance pour vos nombreuses réponses.

Par **P.M.**, le 15/04/2011 à 22:59

Bonjour,

Il n'y a aucune limite pour le nombre de CDD de remplacement successifs et aucune carence à respecter entre eux...